Rapport annuel 1990-1991

SOMMAIRE

Administration et Direction	3
Message du Conseil d'administration	5
Les 25 ans de SOQUEM	9
Direction Exploration	19
États financiers consolidés	26

91-07015/

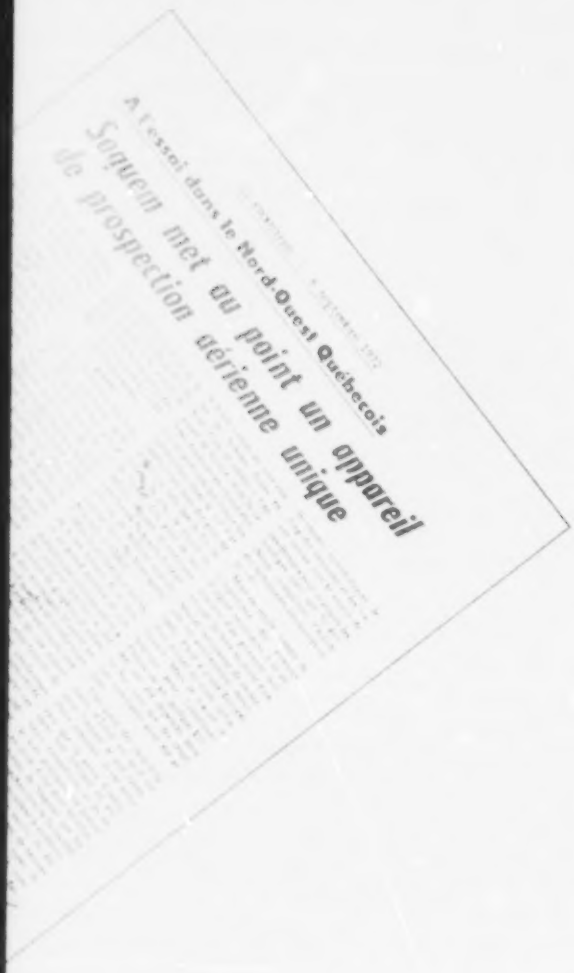

SIÈGE SOCIAL
ET BUREAUX RÉGIONAUX

Place Belle Cour
2590, boulevard Laurier
Bureau 600
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M6
Téléphone : (418) 658-5400
Télécopieur : (418) 658-5459

462, 3e Rue
Place Le Chainon
Bureau 16
Chibougamau (Québec)
G8P 1N7
Téléphone : (418) 748-7641
Télécopieur : (418) 748-7370

1698, 3e Avenue
Val d'Or (Québec)
J9P 1W2
Téléphone : (819) 874-3773
Télécopieur : (819) 874-3770

FILIALE ET AFFILIÉE

Soquemines inc. (100 %)
Cambior inc. (20,88 %)

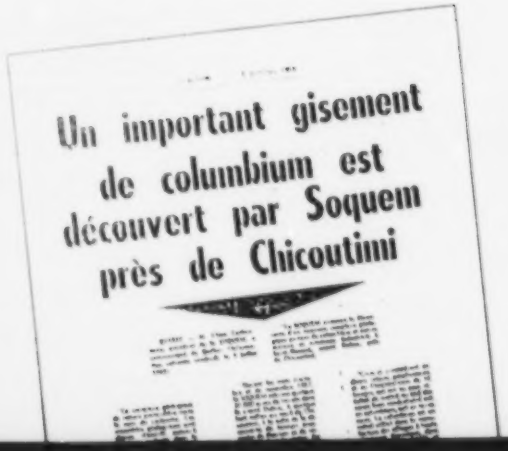

Dépôt légal deuxième trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0706-313X

English copies of this report are available upon request

QUEBEC CHRONICLE-TELEGRAPH - July 7, 1969

New Mineral Bared By Quebec Company North Of Chicoutimi

May 9th, 1968

In Val d'Or's Louvicourt Area

SOQUEM Holes Exceptional Imply Important Copper Find

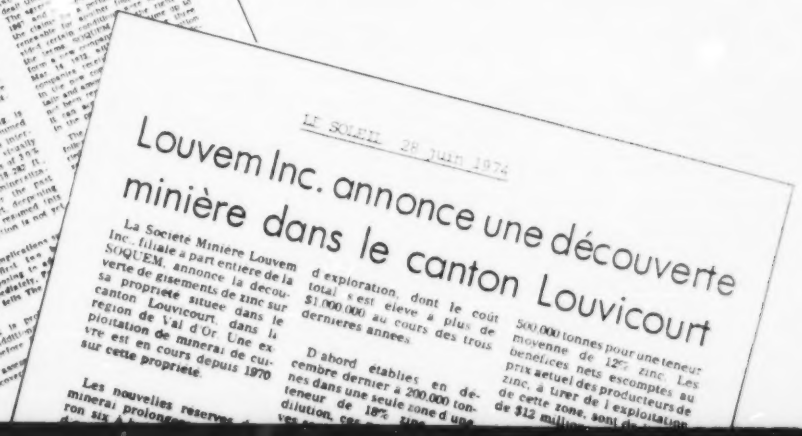
LE SOLEIL, 28 JUIN 1974

Louvem Inc. annonce une découverte minière dans le canton Louvicourt

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Robert De Coster [1,2,3]
Sillery (Québec)
Président du Conseil

André F. Laurin [1,2,3]
(décédé le 4 mars 1991)
Sainte-Foy (Québec)

Yves Harvey [1,2,3]
Sillery (Québec)

Lionel Gleeton [2]
Gaspé (Québec)

Achille Houde [1]
Sept-Îles (Québec)

Michel Lefebvre [1]
Granby (Québec)

Jocelyn Meilleur [2]
Chibougamau (Québec)

Oscar Mercure [3]
Sainte-Foy (Québec)
Vice-président du Conseil

André Roy
Val d'Or (Québec)

François Vachon [3]
Sainte-Marie-de-Beauce (Québec)

LA DIRECTION

Robert De Coster
Président du Conseil

Yves Harvey
Président-directeur général
par intérim

Guylaine Caron
Trésorier

Michel Sainte-Marie
Directeur du Contentieux et
Secrétaire corporatif

Denis Simoneau
Directeur général - Exploration

1 Membre du Comité de budget
2 Membre du Comité de rémunération
3 Membre du Comité de vérification

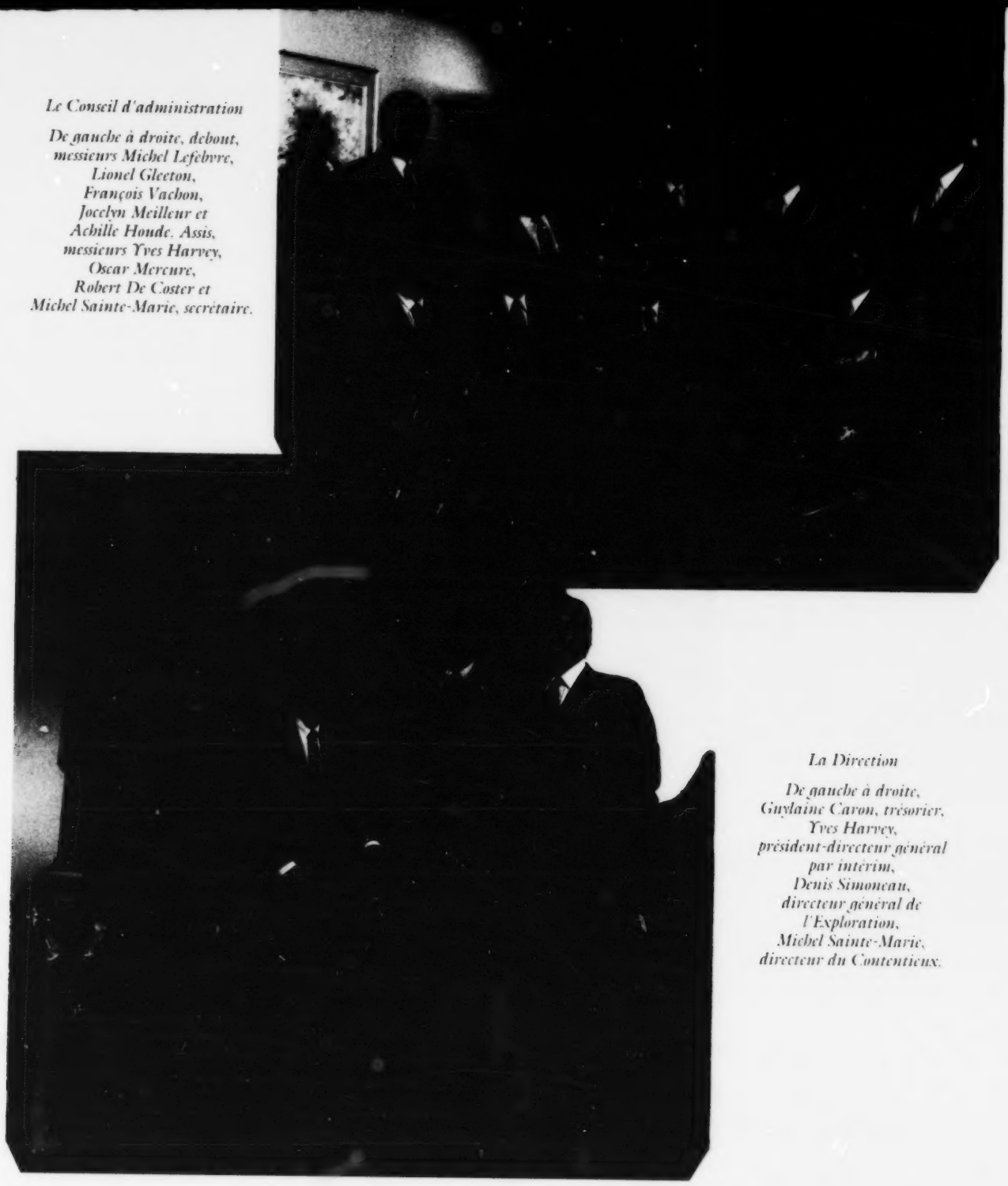

Le Conseil d'administration

De gauche à droite, debout, messieurs Michel Lefebvre, Lionel Gleeton, François Vachon, Jocelyn Meilleur et Achille Houde. Assis, messieurs Yves Harvey, Oscar Mercure, Robert De Coster et Michel Sainte-Marie, secrétaire.

La Direction

De gauche à droite, Guylaine Caron, trésorier, Yves Harvey, président-directeur général par intérim, Denis Simoneau, directeur général de l'Exploration, Michel Sainte-Marie, directeur du Contentieux.

Le 31 mars 1991, la Société québécoise d'exploration minière complétait la vingt-cinquième année de son existence. Le rapport annuel 1990-1991 souligne avec fierté cet événement important par l'inclusion d'un bref historique de SOQUEM rédigé avec la collaboration de son premier président, monsieur Côme Carbonneau, qui a exercé son mandat de 1965 à 1977.

Les dépenses d'exploration au Québec pour l'année 1990 se sont élevées à 186 millions de dollars, un niveau sensiblement inférieur au niveau requis pour assurer un renouvellement des ressources exploitées. Cet état de fait est principalement dû aux difficultés qu'éprouvent les petites entreprises d'exploration à se financer depuis l'effondrement boursier de 1987. En 1990, les financements accréditifs qui ont constitué la principale source de fonds de l'exploration au Québec pendant les années 1980 à 1990, n'ont totalisé que 45 millions de dollars, ce qui est insuffisant pour permettre aux sociétés juniors de jouer adéquatement leur rôle pour le maintien du rythme de nouvelles découvertes.

Dans ce contexte, la Société québécoise d'exploration minière est bien consciente du rôle supplétif important que constitue son intervention dans plusieurs régions de la province et c'est pour cette raison que cette société d'État entend maintenir et accroître sa présence partout au Québec où il existe un potentiel de découverte intéressant. De même, la Société entend faire la promotion de l'exploration pour les métaux ou substances susceptibles d'être exploités au Québec mais qui sont négligés présentement par les intervenants du secteur privé.

En 1990-1991, les fonds d'exploration de SOQUEM et de ses partenaires ont été répartis entre les régions de Chibougamau-Chapais (49,1 %), de l'Abitibi (32,6 %), du Grenville (7,9 %) et des Appalaches (10,4 %). En termes de substances recherchées, nos efforts ont été partagés entre la recherche de métaux de base (57,0 %), de métaux précieux (38,8 %) et les métaux de haute technologie (4,2 %).

Si on ajoute la contribution des partenaires aux dépenses d'exploration et de mise en valeur effectuées à même les fonds propres de SOQUEM, c'est plus de 7,4 millions de dollars que cette dernière aura réussi à affecter à la promotion du développement du sous-sol québécois en 1990-1991. Cet investissement représente une proportion importante des dépenses globales affectées à ces fins au Québec au cours de l'exercice. Sur le plan technique, l'année a été caractérisée par les réalisations suivantes:

- la confirmation de ressources en place de 1,5 million de tonnes métriques à une teneur de 10 % carbone graphitique sur la propriété Carmin dans la région du Lac des Plages;
- la cession d'un intérêt indivis de 50 % dans la propriété Carmin à Ressources Graphicor inc. de Montréal et la création d'une société en coparticipation SOQUEM-Graphicor pour l'exploration, la mise en valeur, l'exploitation et la commercialisation éventuelle du graphite de cette propriété;
- la réalisation par la firme SNC inc. de Montréal d'une étude de préfaisabilité d'exploitation de la propriété Carmin dans le but de définir les paramètres d'exploitabilité économique de ce dépôt;
- une mise à jour du bilan de la ressource sur la propriété Philibert, région de Chibougamau-Chapais, qui établit à 1,25 million de tonnes métriques à une teneur de 5,32 g/t Au les ressources en place sur cette propriété;
- la réalisation par la firme ROCHE ltée de Québec d'une étude de préfaisabilité d'exploitation de la propriété Philibert qui a conclu à la non rentabilité d'une exploitation de la ressource connue aux conditions économiques actuelles;
- l'ouverture en septembre 1990 d'un bureau régional d'exploration pour l'Abitibi à Val d'Or et l'acquisition d'intérêt dans plusieurs propriétés dans ce district minier par jalonnement ou conclusion d'entente avec partenaires;
- la conclusion d'une entente d'une durée de quatre années avec la compagnie IOC de Schefferville pour la conduite de travaux d'exploration et d'inventaire sur un corridor d'une dizaine de kilomètres de largeur le long de la portion québécoise du parcours de la voie ferrée qui relie Sept-Îles à Schefferville.

Des efforts substantiels ont été faits pendant l'année qui se termine pour favoriser le maintien et le développement des petites et moyennes entreprises d'exploration au Québec. SOQUEM est particulièrement satisfaite des ententes conclues avec plusieurs d'entre elles et qui permettent la continuation des travaux d'exploration sur des propriétés à potentiel élevé. La Société aimerait être en mesure de faire davantage et c'est pourquoi nous avons l'intention de continuer d'être à l'écoute des petites et moyennes entreprises d'exploration dans le but de pallier à certaines de leurs difficultés actuelles si possible.

Par ailleurs, SOQUEM continuera de favoriser la mise en valeur et si possible, la mise en production de ses dépôts de minéraux industriels du sud de la province. Plus spécifiquement, notre Société est toujours à la recherche d'un partenaire pour le développement du dépôt de silice de La Galette dans le comté de Charlevoix, compte tenu des nouveaux marchés qui se développent actuellement au Québec. Pour ce qui est de la propriété de graphite (Carmin) mentionnée précédemment, SOQUEM entend appuyer les efforts de mise en production de son partenaire dans ce projet.

Dans le domaine de l'exploration pour les métaux de base et les métaux précieux, la propriété Philibert fera l'objet d'efforts accrus pour tenter de découvrir des ressources additionnelles et améliorer ainsi les possibilités de mise en production. Comme par les années passées, SOQUEM sera également à l'affût de propriétés à potentiel élevé dans l'espoir d'accélérer la découverte de nouveaux gisements par ses propres équipes ou par d'autres sociétés d'exploration. Plus que jamais, SOQUÉM entend privilégier les associations avec les partenaires du secteur privé et demeurer un intervenant important dans le domaine de l'exploration minière au Québec.

ÉTATS FINANCIERS

Les opérations de SOQUEM, qui ne comprennent présentement que des activités d'exploration et de mise en valeur, ne génèrent aucun revenu. La Société finance ses activités et son administration à même ses liquidités propres alimentées par le revenu de son placement dans Cambior inc. Les déboursés ainsi générés se sont élevés à 6,8 millions de dollars en 1990-1991 (7,2 millions de dollars en 1989-1990).

Au cours de l'exercice, SOQUEM a acquis, sur le marché des valeurs mobilières, 200 000 actions de Cambior inc. au coût de 2,9 millions de dollars portant ainsi à 20,88 % sa participation dans le capital-actions de cette dernière.

En contrepartie, la Société a perçu près de 831 000 $ en dividendes émis par Cambior inc.

Les trois facteurs précités ont fait passer les liquidités de la Société à 17,9 millions de dollars au 31 mars 1991 de 23,4 millions de dollars au 31 mars 1990.

Au cours de l'exercice, SOQUEM a réalisé un bénéfice net de 4,7 millions de dollars. Les bénéfices non répartis se chiffrent ainsi à 5,9 millions de dollars au 31 mars 1991.

Cette performance est directement attribuable au placement détenu par la Société dans Cambior inc. Sa quote-part des bénéfices de cette dernière s'élève en effet à 4,9 millions de dollars en 1990-1991.

La valeur des actifs de SOQUEM est passée de 105,5 millions de dollars au 31 mars 1990 à 110,1 millions de dollars au 31 mars 1991. Le placement dans Cambior constitue encore son principal actif. Sa valeur aux livres est de 66,6 millions de dollars au 31 mars 1991.

La Société présente à nouveau une situation financière saine et elle possède toutes les ressources, tant humaines que financières, pour mener à bien ses projets et réaliser ses objectifs.

Les vingt-cinq années consacrées au développement du potentiel minier du Québec ont été fertiles en découvertes tout en étant parsemées d'embûches. La Société a traversé ce quart de siècle avec succès et peut être fière de ses réalisations. Elle est aujourd'hui prête, à tous points de vue, à faire face à un avenir qu'elle envisage des plus prometteurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président-directeur général de la Société, monsieur André F. Laurin, est décédé le 4 mars 1991. Il venait à peine d'entamer la quatrième année de son mandat de cinq ans.

Le Conseil d'administration lui rend hommage et lui témoigne sa reconnaissance. Dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Laurin a continuellement fait preuve de compétence, d'intégrité et d'enthousiasme. Il a imprimé sa personnalité et donné à SOQUEM un élan nouveau.

Le 13 mars 1991, le gouvernement a confié l'intérim au vice-président, monsieur Yves Harvey.

En janvier dernier, monsieur Jocelyn Meilleur, de Chibougamau, a été nommé membre du Conseil d'administration en remplacement de monsieur Robert Laporte dont le mandat était terminé. Le Conseil d'administration souligne la contribution de monsieur Laporte et souhaite la bienvenue à monsieur Meilleur.

Les administrateurs de la Société tiennent à témoigner leur appréciation à tous les membres du personnel de SOQUEM et à les remercier pour les efforts déployés dans l'exécution de leurs tâches.

À l'occasion du 25e anniversaire de SOQUEM, les administrateurs désirent adresser leurs remerciements à toutes les personnes ayant oeuvré au sein de la Société, depuis sa fondation en 1965. Leur compétence et leur dévouement ont largement contribué à l'évolution de la Société.

En fin d'exercice, monsieur Robert De Coster, membre et président du Conseil d'administration depuis août 1986, a fait part à la ministre titulaire, madame Lise Bacon, de son intention de se retirer et a demandé d'être remplacé dès que possible. Le 8 mai dernier, Madame Bacon accédait à cette demande. Les membres du Conseil d'administration de SOQUEM se joignent à la Direction pour remercier chaleureusement Monsieur De Coster pour tous les efforts qu'il a consacrés à la Société au cours des dernières années.

Oscar Mercure
Vice-président du Conseil

Yves Harvey
Président-directeur général
par intérim

Le 27 mai 1991

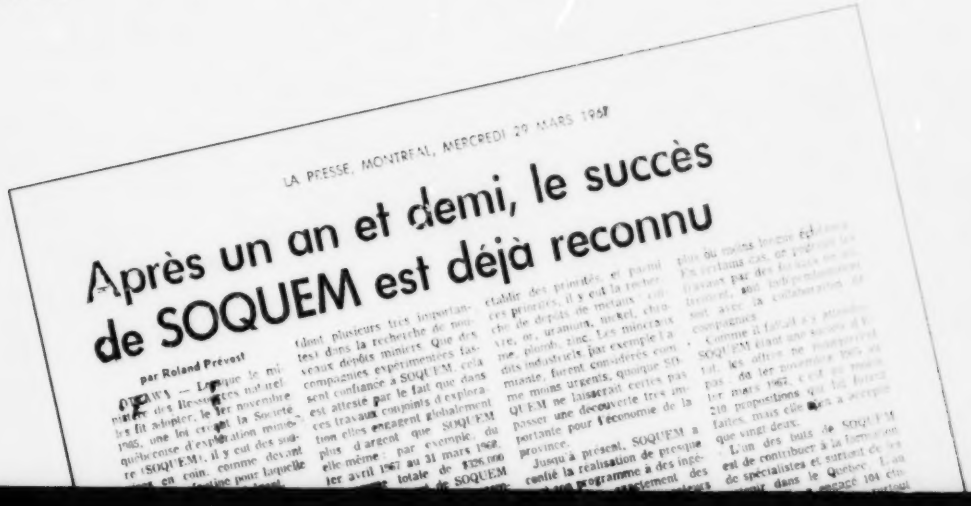

LA PRESSE, MONTREAL, MERCREDI 29 MARS 1967

Après un an et demi, le succès de SOQUEM est déjà reconnu

par Roland Prévost

OTTAWA — La
nistre des Ressources naturel
les fit adopter, le 1er novembre
1965, une loi créant la Société
québecoise d'exploration miniè-
re (SOQUEM), il y eut des sou-
en coin, comme devant
pour laquelle

Les presidents de SOQUEM,
de gauche à droite,
monsieur Paul J. Bourassa
(1978 à 1988),
monsieur Côme Carbonneau
(1965 à 1977),
monsieur André F. Laurin
(1988 jusqu'à son décès,
le 4 mars 1991).

De gauche à droite,
messieurs Mousseau Tremblay,
Côme Carbonneau et
Claude Genest.

Le 15 juillet 1965 était sanctionné le Bill 10 créant la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM). Cette initiative s'inscrivait dans la foulée de la Révolution tranquille. À cette époque, en effet, la présence francophone était à peine perceptible dans une industrie minière en pleine croissance dont la valeur doublait à tous les dix ans et à laquelle le Québec consacrait déjà plus de fonds d'assistance qu'aucune autre province. Le contexte du «Maîtres chez nous» exigeait que l'activité minière s'exerce avec la présence de Québécois à tous les niveaux.

LA SITUATION EN 1964

À partir de l'automne 1964, l'idée de promouvoir la création d'une société d'un type nouveau, empruntant sa structure financière au capitalisme traditionnel et devant fonctionner dans un concept de participation avec l'entreprise privée, faisait son chemin. Après avoir étudié les interventions de l'État dans le domaine minier en France, en Inde, aux États-Unis ainsi que dans les pays scandinaves, un comité interministériel remet son rapport le 26 mars 1965. Ce rapport permet de dégager, entre autres, des éléments qui se retrouvent dans la Loi constitutive de SOQUEM puisque, dans tous ces pays, les sociétés d'État côtoient les sociétés privées et s'y associent régulièrement dans la poursuite des travaux d'exploration minérale et d'exploitation minière. La différence fondamentale (et assez surprenante!) de SOQUEM, comparée à ces diverses interventions étatiques, était de faire de la société d'État québécoise, une entreprise qui jouissait des mêmes moyens d'action, des avantages, des inconvénients et de tous les attributs des sociétés privées du secteur minier. Sous la direction d'un éminent juriste, devenu plus tard juge de la Cour suprême du Canada, l'honorable Louis-Philippe Pigeon, cette particularité de SOQUEM s'est traduite par la formation d'une société à fonds social, régie par la Loi des compagnies et dont toutes les actions seraient détenues par le gouvernement du Québec. Ainsi fut créée, en juillet 1965, dans un esprit d'association et de participation avec l'industrie privée, une société paragouvernementale d'exploration minière en même temps que les organismes prestigieux que sont la Caisse de dépôt et placement du Québec et la Régie des rentes du Québec.

Les objets de la Société étaient définis comme suit :

1° faire de l'exploration minière par toutes méthodes;

2° participer à la mise en valeur des découvertes, y compris celles faites par d'autres, avec possibilité d'acheter ou de vendre des propriétés à divers stades de développement et de s'associer à d'autres pour ces fins;

3° participer à la mise en exploitation des gisements soit en les vendant, soit en prenant une participation contre la valeur des propriétés transmises.

Les affaires de la Société sont administrées par un Conseil d'administration dont les sept membres sont nommés par le gouvernement. Le président de la Société siégeant d'office à ce Conseil, en est également le président. Les notes explicatives du Bill 10 statuent que cette nouvelle société n'est pas un agent de la Couronne et que son personnel est soumis au régime ordinaire de l'entreprise privée.

En formant SOQUEM et en lui versant annuellement pour une période initiale de dix ans, 1,5 million de dollars en capital-actions, le gouvernement engage des dépenses en exploration équivalentes à la moyenne annuelle de celles des dix plus grandes compagnies canadiennes actives dans ce domaine.

LES MANDATS IMPLICITES

Les mandats non définis dans la Loi mais implicitement inclus visaient également à promouvoir l'éclosion des talents des professionnels de l'industrie minière qui souffraient d'un plafonnement chronique. Il n'est pratiquement pas un seul camp minier au Québec qui ne compte maintenant à son service d'anciens membres du personnel de SOQUEM. Ces professionnels de l'industrie minière ont acquis une expertise qui profite maintenant tout aussi bien à l'économie minière québécoise qu'internationale.

Conçue essentiellement comme étant une société devant collaborer avec les entreprises privées engagées dans l'exploration et l'exploitation minières au Québec ou ailleurs, SOQUEM constituait alors une structure d'accueil pour le capital de risque, tant québécois que canadien, américain, européen ou même asiatique. La Société avait une structure qui permettait l'intégration rapide de ce capital à l'économie minière québécoise, ce que ne pouvaient offrir les ministères traditionnels du gouvernement.

Pour le ministère des Richesses naturelles ou pour le ministère Industrie et Commerce, SOQUEM constituait aussi un secteur témoin qui permettait aux fonctionnaires de mieux saisir la réalité de l'industrie minière.

Enfin, il était bien clair qu'en tant qu'entreprise publique à caractère commercial et industriel, la Société devait se comporter comme un entrepreneur et constituer un levier de croissance économique par ses propres découvertes ou en participant aux découvertes faites par d'autres, pour en faire des centres de production minérale. Dès le début, il a été clairement établi que la Société n'était pas une institution de services tel un ministère, ni un organisme constitué pour accorder des octrois à des compagnies ou individus engagés dans l'exploration ou l'exploitation minière.

LES ANNÉES DE DÉCOUVERTES - 1965 À 1977

Au chapitre de l'exploration minière, élément premier de son mandat, SOQUEM a effectué, en une période de dix ans et en démarrant tout à fait à neuf, cinq découvertes au coût moyen de 3 millions de dollars par découverte. Il s'agit, par ordre chronologique, de Niobec inc. (niobium), de La Société minière Louvem inc. (cuivre), de Mines Seleine inc. (sel), de Silver Stack ou Mine Doyon (or) et de La Société minière Louvem inc. (zinc). À cela s'ajoutent des activités propres à SOQUEM en raison de cette partie de son mandat :

- l'examen de 900 propositions d'achat d'intérêt dans des propriétés minières;
- la négociation de 75 accords majeurs de programmes d'exploration en participation avec 50 sociétés minières de tout calibre appartenant au secteur privé.

Le critère d'efficacité accepté par l'industrie minière canadienne sous cet aspect était une découverte minérale à tous les douze ans suite à des dépenses d'exploration de 18 à 21 millions par découverte en dollars de 1971.

Pour ce qui est du deuxième volet du mandat de SOQUEM, soit celui de la mise en valeur, qu'il soit réalisé seul ou avec d'autres, SOQUEM fut le maître d'oeuvre sur cinq de ces projets dont deux en coparticipation, soit Niobec et Mine Doyon. Le critère de performance accepté par l'industrie minière pour un projet de mise en valeur est de mener un projet à terme à tous les quatorze à seize ans, soit de deux à quatre ans après la découverte. Les cinq projets de mise en valeur menés à terme par SOQUEM et ses partenaires se sont réalisés en moyenne en moins de trois années, ceux de Mine Doyon et Mines Seleine inc. se terminant après la période de douze ans revue dans cette section.

Quant aux mises en exploitation par SOQUEM à travers des filiales, troisième volet de son mandat, la période de douze ans de 1965 à 1977 a vu SOQUEM participer à trois mises en exploitation suite à ses propres découvertes, soit Louvem - Cuivre, Niobec, et Louvem- Zinc. À titre de comparaison, rappelons que durant cette même période de douze ans, tous les agents privés oeuvrant au Québec groupés ensemble n'ont réussi à entreprendre que six mises en exploitation, même si globalement leurs dépenses d'exploration et de mise en valeur dépassaient du double celles de SOQUEM. Ce sont les projets Lac Détour (Selco Mining), Lemoine (Patino), Millenbach (Falconbridge), Norita Orchan (Orchan Mines), Agnico-Eagle et Thompson Bousquet (Little Long Lac).

À noter aussi, qu'à l'exception de la mine Seleine, encore à un stade initial de mise en valeur en 1977, ces mises en exploitation se sont effectuées «en prenant une participation contre la valeur des propriétés transmises» conformément à l'article 3c de la Loi constitutive de SOQUEM.

Chez les agents privés, l'accumulation d'intérêts dans des projets profitables constitue, pour les actionnaires, le principal critère d'efficacité d'une entreprise à caractère commercial et industriel. Il en est de même pour SOQUEM, sous réserve des directives exprimées par arrêtés en Conseil ou décrets du gouvernement lors de l'approbation préalable des accords conclus (voir tableaux ci-après). En 1977, ce portefeuille était constitué de Louvem (100 %), de Niobec (50 %), de Mine Doyon (49 %) et de Mines Seleine (100 %).

LES ANNÉES DE DÉCOUVERTES - 1965 À 1977

ANNÉE	PROPRIÉTÉ / COMPAGNIE	TRANSACTION	INTÉRÊT RÉSIDUEL
1967	Niobec	Découverte	100 %
1968	Louvem - Cuivre	Découverte	46 %
1969	Louvem - Cuivre	Mise en valeur (18 %)	64 %
1971	Louvem - Cuivre	Achat (36 %)	100 %
1972	Niobec	Vente (50 %)	50 %
1973	Seleine	Découverte (40 %)	40 %
1974	Mine Doyon	Découverte (49 %)	49 %
1975	Louvem - Zinc	Découverte	100 %
1976	Seleine	Achat (60 %)	100 %

Clermont Lavoie,
levé électromagnétique.

LES ANNÉES DE TRANSITION - 1978 À 1986

ANNÉE	PROPRIÉTÉ / COMPAGNIE	TRANSACTION	INTÉRÊT RÉSIDUEL
1979	Mine Doyon	Achat (1 %)	50 %
1980	Soquemines	Incorporation	100 %
1981	Exploration Aiguebelle	Incorporation	37 %
1981	Groupe minier Sullivan	Achat (34 %)	34 %
1982	Tourbières de Sept-Îles	Achat (55 %)	55 %
1982	Odyno Minière	Achat (34 %)	34 %
1983	New Pascalis	Découverte (60 %)	60 %
1984	Louvem	Vente (63 %)	37 %

LES ANNÉES DE RELANCE - 1986 À 1991

ANNÉE	PROPRIÉTÉ / COMPAGNIE	TRANSACTION	INTÉRÊT RÉSIDUEL
1986	Cambior	Financement public	30 %
1987	Louvem	Vente (22 %)	0 %
1988	Seleine	Vente (100 %)	0 %

De gauche à droite, Solange Dagenais et Mireille Pierre, 1967; vérification sur le terrain d'anomalies géophysiques détectées au cours d'un vol aérien.

LES ANNÉES DE TRANSITION - 1978 À 1986

L'année 1978 fut inaugurée sous de très bons augures. Un nouveau président, monsieur Paul J. Bourassa entrait en fonctions et le capital-actions autorisé de la Société était porté de 45 à 85 millions de dollars sans prolongement de la période de souscription, une augmentation du simple au double. Cette hausse était rendue particulièrement nécessaire par l'implication de SOQUEM dans les projets de mise en valeur et de mise en production déjà entrepris à l'époque précédente sur les propriétés Silver Stack (Mine Doyon) et Seleine.

Rappelons que chez Mines Seleine, aux Îles-de-la-Madeleine, SOQUEM était le maître d'oeuvre pour réaliser les travaux tandis qu'à la Mine Doyon, cette responsabilité était dévolue à Long Lac Minéral Exploration Ltée. À Niobec, le groupe Teck gérait les opérations courantes.

Dans les années qui suivirent, la Société a dû changer sa stratégie d'implication directe à titre d'agent de croissance économique dans le domaine minier, en raison de la politique économique interventionniste du gouvernement à partir de 1976. Ce changement de cap, inspiré par la politique de nationalisation et de la transformation sur place des produits d'amiante, amena progressivement la Société à subir des amendements majeurs à sa Loi constitutive. À compter de 1980, la Société eut pour objets propres :

a) l'exploration minière par toutes méthodes;

b) la recherche, la mise en valeur, l'exploitation et la transformation de substances minérales.

Cet amendement modifiait considérablement le mandat de la Société; dorénavant SOQUEM n'avait plus explicitement le mandat de participer en priorité à la mise en valeur des découvertes, y compris celles faites par d'autres, ou à la mise en exploitation des gisements, soit en les vendant, soit en prenant une participation contre la valeur des propriétés transmises.

Nettement, la Société n'était plus une entreprise publique axée sur le partenariat et inspirée par une politique d'association avec les agents du secteur privé. La Société, cependant, pouvait à son choix s'associer ou conclure des accords avec toute personne ou société aux fins précitées.

On ajoutait que dans la réalisation de ses objets, la Société devait avoir un objectif de rentabilité.

LA STRATÉGIE DES ANNÉES 1978 À 1986

N'ayant plus le mandat d'augmenter son portefeuille d'intérêts miniers par la participation à la mise en valeur des découvertes et par de nouvelles mises en production par implication directe, la Société s'est orientée vers une prise de participation par investissement et par achat d'actions dans d'autres sociétés dans le cadre d'un programme d'assistance à l'entrepreneurship québécois. On a cherché à susciter des «pôles d'exploration», en vue sans doute de compléter ou de soutenir l'effort d'exploration poursuivi par le personnel d'exploration de SOQUEM. Une nouvelle filiale à part entière, Soquemines inc., fut constituée en 1980 pour assurer la mise en marché et la vente des métaux des entreprises minières de la Société et pour prendre charge des investissements de SOQUEM dans des sociétés minières. Dans un premier geste, SOQUEM s'associait à deux prospecteurs de Rouyn, les frères Gaston et Yvan Vézina, pour lancer une nouvelle société d'exploration minérale, Exploration Aiguebelle inc. Au cours du même exercice en 1981, SOQUEM acquit des intérêts dans le Groupe minier Sullivan Ltée en souscrivant à 1 500 000 actions de son capital social par tranches de 500 000 unités. En 1982, SOQUEM acquit un intérêt de 55 % dans Les Tourbières de Sept-Îles limitée.

En plus de détenir 100 % d'intérêt dans Soquemines, le portefeuille d'investissements de SOQUEM obtenu par achat d'actions, suite à l'injection de nouveaux capitaux s'établissait, en 1984-1985, à 24 % pour Ressources Aiguebelle inc., 32,7 % pour Mines Sullivan inc. et 34 % pour Odyno Minière inc.

L'acquisition de l'intérêt dans Sullivan étendait les activités de SOQUEM en Ontario à la Mine Arthur W. White et en Alaska dans l'exploitation du gîte d'or alluvionnaire de Valdez Creek.

Il n'est pas clair, cependant, que ces initiatives aient constitué des «pôles d'exploration» très prolifiques. On éprouve des difficultés à retracer les découvertes de ces sociétés lesquelles ont cherché à mettre en production, de façon profitable, des sites de minéralisation déjà connus mais sans grand succès. Quoi qu'il en soit, cependant, l'encouragement à l'entrepreneurship québécois a bel et bien eu lieu particulièrement lorsque l'on considère que plusieurs cadres supérieurs de SOQUEM ont quitté la compagnie mère pour occuper des postes de haute direction au sein des filiales ou des sociétés affiliées, ainsi lancées, financées et contrôlées par SOQUEM.

PRIVATISATION DE LOUVEM - 1984

Au cours de l'exercice 1983-1984, SOQUEM obtenait l'autorisation de vendre certaines de ses propriétés minières de la région de Val d'Or à La Société minière Louvem inc. et décidait de rendre cette dernière publique par un financement de 10 000 000 d'actions sur le marché boursier. À la fin de la mise en oeuvre de ce financement, l'intérêt de SOQUEM dans Louvem passait de 100 % à 37,28 %. Un cadre de SOQUEM assuma la responsabilité de la gestion de Louvem à titre de président et chef de la direction, une autre expression d'encouragement à l'entrepreneurship québécois.

LA PERFORMANCE DE SELEINE ET LES RÉSULTATS FINANCIERS

Au moment de la décision de mettre le gisement de sel des Îles-de-la-Madeleine en exploitation, en 1980, l'investissement requis était estimé à 51,4 millions de dollars. Ce montant estimatif fut porté à 61,6 millions de dollars dans le but d'obtenir un seuil de rentabilité de l'ordre de 15 % pour SOQUEM, les installations portuaires devant alors être soutenues par le gouvernement. À cela devaient s'ajouter les frais de mise en valeur représentant 15,5 millions de dollars, les intérêts intercalaires se chiffrant à 6 millions de dollars, les coûts additionnels relatifs aux études d'impacts écologiques établis à 4,0 millions de dollars, et, finalement, l'effet de l'inflation jusqu'au 31 mars 1985 évalué à 13,2 millions de dollars. Il faut de plus ajouter à ces sommes 26,1 millions de dollars représentant les coûts additionnels que Seleine a dû encourir suite aux difficultés rencontrées dans la construction du collet du puits numéro 2. Un accident survenu le 3 juillet 1981, dans le même puits, amena des complications additionnelles causant un retard de dix-huit mois dans la réalisation des travaux en plus d'occasionner des dommages incalculables au plan de développement de la mine. Ainsi l'investissement global de SOQUEM en immobilisations a atteint 125,4 millions de dollars, soit près du double des prévisions initiales.

Lecture de carottes.

L'effet de ce dépassement, quoique très significatif, aurait pu être amoindri si les conditions assumées par SOQUEM au moment de la prise de décision de la mise en exploitation avaient été respectées et si les résultats d'exploitation avaient atteint les objectifs établis. Alors que les bénéfices accumulés budgétisés avant amortissement devaient atteindre 22,2 millions de dollars au 31 mars 1985, un déficit accumulé avant amortissement de 32,3 millions de dollars se dégageait à cette même date et ce, après seulement dix-huit mois d'opération.

Cette performance de Seleine est la principale responsable de l'augmentation de la dette à long terme de la Société qui s'établissait, au 31 mars 1986, à 84,6 millions de dollars malgré un capital-actions émis et payé de 110,6 millions de dollars et un surplus d'apport de 17,0 millions de dollars. Au fardeau financier de Seleine, s'ajoutent évidemment le poids des investissements dans les sociétés assistées dans le cadre du programme d'assistance à l'entrepreneurship québécois et le renflouage de La Société minière Louvem inc. dont les résultats d'exploitation furent, initialement, assez décevants.

À la fin de l'exercice 1985-1986, malgré de nets progrès au niveau de la rentabilisation des opérations de la mine de sel des Îles-de-la-Madeleine, l'actif immobilisé de Mines Seleine fut dévalué d'un montant de 76,0 millions de dollars. La situation financière de SOQUEM n'était guère plus reluisante. Les emprunts de la Société totalisaient alors 93,4 millions de dollars et les frais financiers s'élevaient à près de 10,0 millions de dollars par an. Un fonds de roulement de 8,9 millions de dollars en mars 1983 s'était transformé en un endettement de 7,1 millions de dollars. À partir de 1983, les résultats annuels ont présenté des pertes qui ont réduit ses bénéfices non répartis de 33,6 millions de dollars au 31 mars 1983 à 24,9 millions de dollars avant la dévaluation mentionnée précédemment. Le 31 mars 1988, SOQUEM vendait la totalité des actions émises et en circulation de Mines Seleine inc. pour une somme de 39,0 millions de dollars.

OPÉRATION CAMBIOR OU «PRIVATISATION DE SOQUEM» - 1986

L'opération Cambior appartient pratiquement à l'époque actuelle et fera l'objet de peu de commentaires. Étant donné les résultats financiers de l'exercice 1985-1986, l'Actionnaire de SOQUEM, le gouvernement du Québec, vint au secours de sa Société en invitant celle-ci à se départir de ses intérêts productifs par voie d'un financement public. L'opération dite «Cambior», amorcée au cours de l'exercice 1985-1986, fut complétée le 13 août 1986 par la clôture d'une première émission publique d'actions ordinaires de Cambior inc., jusqu'alors filiale à part entière de SOQUEM.

Une entrée de fonds au montant de 157,5 millions de dollars a permis à Cambior inc. d'acquérir de la Société les éléments suivants :

a) une participation de 50 % dans Mine Doyon et Mine Niobec;

b) des intérêts dans 46 propriétés minières à divers stades d'exploration et situées dans le Nord-Ouest québécois;

c) des placements dans Mines Sullivan inc., Ressources Aiguebelle inc., Les Explorations Muscocho Limitée et Sunburst Exploration Ltd.; et

d) certains autres éléments d'actif et de passif dont un emprunt bancaire de 10,0 millions de dollars.

Marcel Richard, préparation d'échantillons géochimiques.

Ces éléments étaient inscrits aux livres de SOQUEM à une valeur de 103,0 millions de dollars. En contrepartie, SOQUEM a reçu de Cambior inc. sept millions d'actions ordinaires et dix millions d'actions privilégiées, catégorie II. Ces dernières furent immédiatement rachetées par Cambior inc. aux termes d'une convention d'échange signée en juillet 1986, et le produit de cette transaction a été utilisé par la Société pour rembourser intégralement ses dettes. Au 31 mars 1987, SOQUEM détenait 7 002 500 actions de Cambior, soit 30,73 % du capital-actions de cette dernière représentant un placement d'une valeur marchande de plus de 184 millions de dollars et sa situation financière était dorénavant assainie.

Cette opération Cambior, souvent qualifiée de «privatisation de SOQUEM», ne comportait que la vente d'une partie de l'actif de SOQUEM. Aucune action de cette dernière n'a été de fait vendue dans le public, contrairement à ce qu'aurait constitué une véritable privatisation.

De concert avec l'opération Cambior, le gouvernement a redéfini le mandat de SOQUEM et, à cette fin, le Conseil des ministres a approuvé, le 9 juillet 1986, le maintien de la Société québécoise d'exploration minière avec un mandat de moyen terme, axé principalement sur l'exploration minière et la mise en valeur de substances minérales. Il y a lieu de souligner que le plan de développement de SOQUEM pour la période 1986 à 1991, tel qu'approuvé par le gouvernement, contient une approbation de principe relative à la participation active possible de SOQUEM aux phases de la mise en valeur d'une découverte minérale et une autre à l'effet que SOQUEM pourra, moyennant autorisation préalable, procéder seule ou avec un partenaire à la mise en exploitation éventuelle de ses découvertes. Le plan prévoit, de plus, que SOQUEM continuera à partager, dans la mesure du possible, ses programmes d'exploration avec l'entreprise privée, après avoir pris, dans certains cas, les premiers risques inhérents à l'exploration minérale.

LES ANNÉES DE RELANCE - 1986 À 1991

Depuis 1986, SOQUEM a donc remis l'emphase sur son orientation première de faire de l'exploration par toutes méthodes en espérant faire une découverte et mettre celle-ci en valeur, seule ou avec d'autres, dans une formule de partenariat. Elle préfère participer au jeu de la recherche et du développement minier et mériter, plutôt que d'acheter, ses participations.

Jules Cimon, examen mégascopique d'une roche.

À cette fin, elle porte une attention spéciale au recrutement d'un personnel de recherche de haut calibre et doté de moyens d'action appropriés, tant techniques que financiers, en vue de lui assurer une intervention efficace à moyen terme et à long terme. En moins d'une décennie, SOQUEM a découvert la mine d'or la plus importante au Canada jusqu'en 1983, pour se faire alors surpasser par des entrepreneurs de Vancouver qui ont découvert les gisements d'Hemlo, en Ontario, où l'on a produit, en 1990, 1 350 000 onces d'or à un coût moyen de 140 $ l'once. Sans reprendre nécessairement la tête du peloton, SOQUEM a l'intention de garder, dans les années à venir, son rang parmi les grands explorateurs et entrepreneurs du secteur minier.

UN COURT BILAN

Durant ses 25 années d'existence, cinq mines ont été découvertes et mises en production suite aux travaux d'exploration de SOQUEM. À ces réalisations, s'ajoutent plusieurs gîtes qui, pour diverses raisons, n'ont pu atteindre le stade de la production. Pendant cette période, la mise de fonds du gouvernement a totalisé près de 104 millions de dollars et a généré des dépenses d'exploration et de mise en valeur d'environ 290 millions de dollars. Ces investissements ont conduit à la création de plus de 1 000 emplois permanents et occasionné des retombées substantielles pour les compagnies de services de toute nature. Sur le plan des ressources, l'ouverture d'une mine de niobium en 1976 et d'une mine de sel en 1982 ont contribué à la diversification de l'assiette minérale du Québec et donc à sa consolidation. Mine Doyon est encore aujourd'hui un fleuron de l'industrie minière québécoise et canadienne.

CONTRIBUTION DU PERSONNEL

Le dynamisme soutenu de la Société a été constamment inspiré par un niveau d'excellence, de motivation et souvent de désintéressement hors-pair autant à la direction que chez le personnel et les membres du Conseil d'administration. Cette motivation et ce dynamisme sont encore aujourd'hui des gages de succès pour l'avenir de notre Société.

Commencer à singulariser la contribution de quelques-unes de ces personnes à des étapes déterminantes de l'évolution de la Société conduirait à dresser une longue liste. Nous nous en abstiendrons en soulignant, toutefois, l'épreuve du décès soudain, en début mars 1991, de monsieur André F. Laurin, premier président de SOQUEM après le lancement de Cambior et la restructuration de la Société en 1986.

PERSPECTIVES

Depuis 1986, la Société a réussi à mettre au jour près de Saint-Jovite un gîte de graphite qui est présentement au stade de la mise en valeur ainsi qu'un gîte aurifère dans la région de Chibougamau. Par ces découvertes, la Société poursuit un des volets de son mandat qui vise la diversification régionale de ses opérations dans une perspective de rentabilité.

Depuis la fin du dernier exercice, à l'occasion du budget présenté le 2 mai 1991, le ministre des Finances, monsieur Gérard D. Levesque, a annoncé que SOQUEM, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, mettra sur pied un programme spécial de cinq millions de dollars pour les activités d'exploration minière des petites entreprises.

Le programme proposé vise essentiellement à maintenir une activité d'exploration minière chez les compagnies juniors québécoises les plus dynamiques, de façon à préserver l'expertise acquise au cours des dernières années. Ce programme ouvre donc des perspectives nouvelles pour SOQUEM.

Préparé en collaboration avec monsieur Côme Carbonneau, président de SOQUEM de 1965 à 1977.

12 ■ Le Devoir, mardi 10 novembre 1987

Le sel des Îles va bientôt passer sous contrôle privé

SUZANNE DANSEREAU

Exploration

De gauche à droite,
William Ledden,
dessinateur principal;
Luce Montminy,
secrétaire - titres miniers;
Yves Samuel,
technicien principal;
Denise Fontaine,
secrétaire de direction;
Yvan Gaudreau,
géologue-informaticien.

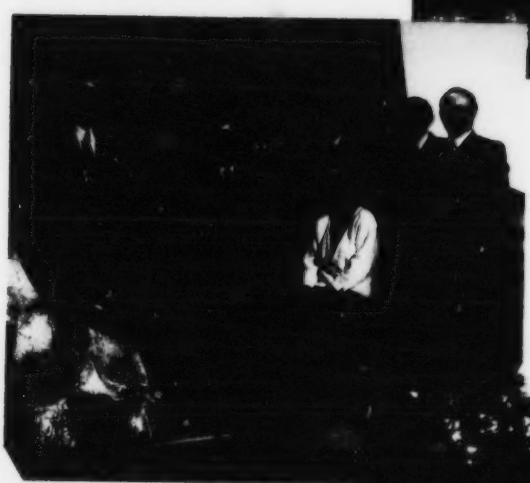

Exploration

De gauche à droite,
Denis Landry,
directeur régional -
Appalaches/Grenville;
Michel Lafontaine, directeur
régional - Chibougamau;
Denis Simoneau,
directeur général;
James McCann,
directeur de recherche;
Alain Chevalier, chef de projets
- Chibougamau;
Marie-France Bugnon,
directrice régionale - Abitibi;
Jean-Marie Hubert,
géophysicien,
Gérald Thériault,
responsable des sondages.

Serge Chevé
pratiquant l'art
de l'orpailleur.

Pendant l'exercice terminé le 31 mars 1991, les activités du secteur de l'Exploration ont porté sur 44 projets, ce qui représente des dépenses totales de 7 677 630 $. Tel qu'illustré au tableau 1, ces sommes comprennent un montant de 6 218 924 $ représentant la contribution de SOQUEM (voir tableau 1, note **), et 1 458 706 $ l'apport des associés. Trente-cinq des quarante-quatre projets ont été travaillés par SOQUEM de façon autonome et neuf l'ont été en association avec des sociétés du secteur privé. Des cinq projets conjoints détenus au cours de l'exercice précédent, trois furent inactifs ou abandonnés; en contrepartie, sept nouvelles associations ont été entérinées au cours de la présente année. La proportion du budget de SOQUEM dirigée vers les travaux sur des projets conjoints a été de 38,5 %, comparativement à 25,9 % à la fin de l'exercice précédent. Par ailleurs, la superficie des droits miniers détenus par la Société à la fin du présent exercice était de 107 297 hectares, comparativement à 88 365 hectares au 31 mars 1990, soit une augmentation de 21 %. Cinquante-six pour-cent de ceux-ci étaient détenus par SOQUEM seule, et quarante-quatre pour-cent en association.

TRAVAUX RÉALISÉS

Au tableau 2 apparaît la répartition des dollars d'exploration selon les régions où SOQUEM a réalisé ses travaux et selon la catégorie de substances recherchées.

Environ la moitié des sommes engagées en exploration, soit 3 054 810 $, l'ont été dans la région de Chibougamau-Chapais où les recherches ont été dirigées vers deux principaux pôles. Le premier se situe dans un secteur au nord de Chibougamau où un programme d'exploration agressif a été entrepris à l'intérieur d'un environnement géologique favorable à la présence d'une minéralisation zincifère; le second pôle est centré sur la propriété Philibert au sud de Chibougamau où les substances visées étaient représentées à la fois par les métaux précieux et les métaux de base.

Après la mise sur pied d'un bureau régional d'exploration pour l'Abitibi à Val d'Or, ce qui concrétisait le retour de SOQUEM sur ce territoire après une absence de cinq ans, les projets qui jusqu'ici avaient été générés à l'intérieur du secteur connu antérieurement sous le nom de Harricana, font maintenant partie de la région de l'Abitibi.

Au cours de l'année en revue, 2 025 548 $, soit 32,6 % du budget de SOQUEM, ont été engagés dans des travaux d'exploration en Abitibi. Des résultats mitigés obtenus à la suite des récents travaux de forages sur l'indice principal de la propriété du Lac Olga contraignent la Société à réorienter ses recherches sur l'extension ouest du corridor régional de déformation qui renferme l'indice aurifère.

Par ailleurs, une importante proportion du budget a été affectée à divers travaux de compilation et d'interprétation qui permirent à la Société de prendre rapidement position dans la portion principale de l'Abitibi. En date du 31 mars 1991, SOQUEM avait procédé à l'acquisition de 1 483 claims, soit par voie de jalonnement (605 claims), soit par association et option d'achat de claims (878 claims). Parallèlement à ces activités, des levés électromagnétiques et magnétométriques aéroportés totalisant 1 800 kilomètres linéaires ont été réalisés sur des secteurs compris entre Joutel et Matagami.

Le budget d'exploration que la Société a investi au niveau de la province géologique du Grenville a été de 490 375 $, soit 7,9 % du budget total d'exploration. Les métaux de base et les métaux de haute technologie ont été les principales catégories de substances visées par les recherches.

Parmi les travaux réalisés sur ce territoire, ceux ayant pour but l'évaluation de la minéralisation en graphite du projet Carmin ont été les plus importants. Des travaux de reconnaissance géologique et de prospection ont été entrepris sur la Côte-Nord, principalement sur le territoire situé entre Baie-Comeau et le Haut-Plateau de Manicouagan. En vue d'optimiser les prochaines campagnes de terrain, des levés géophysiques aéroportés ont été effectués sur deux secteurs au nord de Sept-Îles et un secteur au nord de Montauban.

La province géologique des Appalaches a fait l'objet de travaux totalisant 648 191 $, soit 10,4 % du budget. En Estrie, les travaux ont porté sur l'évaluation de deux propriétés pour leur potentiel en métaux de base et en métaux précieux. Grâce au programme d'assistance financière à la prospection en Estrie-Beauce du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, la Société a profité d'une contribution totale de 41 312 $ sur les projets Oréal et Saint-Joseph. En Gaspésie, la Société a poursuivi ses recherches sur le projet Reboul où les forages ont recoupé une minéralisation filonienne en Pb-Zn-Ag-Au sur de faibles épaisseurs. Par ailleurs, une entente est intervenue entre SOQUEM et deux prospecteurs gaspésiens relativement à la propriété Albert située dans la partie centrale de la péninsule. Au cours de l'année, des travaux furent engagés afin d'évaluer le potentiel de cette propriété pour les métaux de base.

Pour l'ensemble du secteur de l'Exploration, certaines réalisations de l'année 1990-1991 peuvent être quantifiées de la façon suivante :

- l'acquisition et l'abandon respectivement de 2 183 et de 1 001 claims pour un total de claims détenus en fin d'année de 5 790 claims;

- l'exécution des travaux suivants (tableaux 3, 4, 5) :
  - contrats de coupe de lignes totalisant 3 128 kilomètres linéaires;
  - contrats de géophysique aéroportée comportant 6 300 kilomètres linéaires de levés électromagnétométriques et magnétométriques en Abitibi, sur la Côte-Nord et une région au nord de Montauban;
  - contrats de géophysique terrestre totalisant 678 kilomètres linéaires de polarisation provoquée, 2 072 kilomètres linéaires de levés électromagnétométriques et 2 041 kilomètres linéaires de levés magnétométriques;
  - prélèvement et analyse de 2 391 échantillons de sols et de sédiments de ruisseau, de 4 494 échantillons de roches et de 15 093 échantillons de carottes de forages;
  - réalisation de 199 forages pour un total de 34 349 mètres, comparativement à 24 815 mètres pour la même période l'an dernier.

ASSOCIATIONS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1991, la Société a engagé des travaux d'exploration sur neuf propriétés détenues en coparticipation. Six de ces ententes ont été signées en cours d'année soit sur les projets Carmin, Lac Eva, Lac James, Montgolfier-Nord, Nipissis et Raymond. L'association avec Rio Algom Exploration inc. concernant la propriété du Lac Sinclair a pris fin au cours de la même période et par ailleurs, aucun travail n'a été effectué sur celle de Freeman-Buteux où SOQUEM est associée à Equity Silver Mines Ltd.

Les tableaux 4 et 5 présentent les associés de SOQUEM, la répartition des intérêts et montrent le stade d'évolution du projet, les coûts encourus pendant l'année, les coûts historiques ainsi que les substances visées par les recherches.

L'association avec Ressources Graphicor inc. sur la propriété Carmin permettait à celle-ci de se gagner un intérêt indivis de 50 % dans la propriété de graphite en retour d'un engagement en travaux d'exploration et de mise en valeur de 1 000 000 $ à être effectués avant le 31 décembre 1990; ceci fut réalisé et l'option exercée.

Deux propriétés situées sur le territoire de Chibougamau et qui ont fait l'objet d'associations en cours d'année sont celles du Lac Eva et du Lac James. SOQUEM peut s'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans la propriété du Lac Eva auprès de Quartz Mountain Gold Corp. de Vancouver, C.B., en réalisant des travaux d'exploration d'un montant de 300 000 $ avant la fin mars 1992. L'acquisition de cette option s'intègre à une campagne d'exploration pour les métaux de base dans un environnement métallogénique qui semble méconnu mais favorable à la présence de ces derniers. La propriété du Lac James, située immédiatement à l'est de la mine Joe Mann, appartient à Cameco de Saskatoon, Sask., de qui SOQUEM détient une option d'acquérir un intérêt indivis de 50 % en retour de dépenses en travaux d'exploration de 500 000 $. Plusieurs anomalies géophysiques non expliquées ont suscité l'intérêt de la Société.

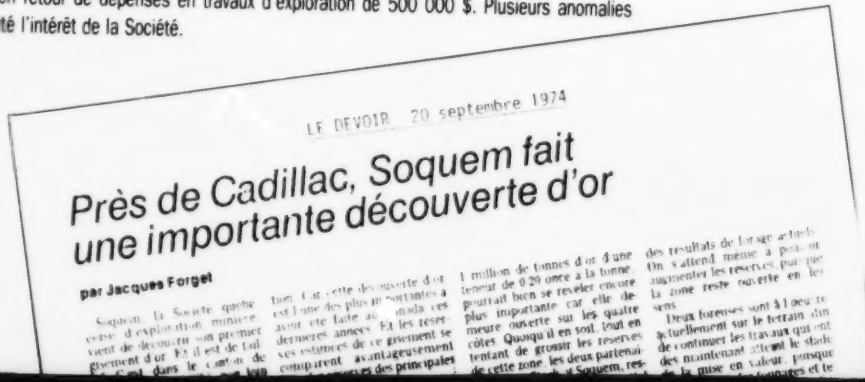

LE DEVOIR 20 septembre 1974

Près de Cadillac, Soquem fait une importante découverte d'or

par Jacques Forget

Soquem, la Société québe-
coise d'exploration minière
vient de découvrir un premier
gisement d'or. Et il est de bel
et bien d'or. Et il est de bel
gisement d'or. Et il est de bel
tion. Car cette découverte d'or
est l'une des plus importantes à
avoir été faite au moins ces
dernières années. Et les réser-
ves estimées de ce gisement se
comparent avantageusement
aux réserves des principales
1 million de tonnes d'or d'une
teneur de 0,20 once à la tonne
pourrait bien se revéler encore
plus importante car elle de-
meure ouverte sur les quatre
côtés. Quoiqu'il en soit, tout en
tentant de grossir les reserves
de cette zone les deux parte-
des résultats de l'usage actuels.
On s'attend mème à pouvoir
augmenter les reserves, puisque
la zone reste ouverte en les
sens.
Deux foreuses sont à l'oeuvre
actuellement sur le terrain afin
de continuer les travaux qui ont
des maintenant atteint le stade
de la mise en valeur, puisque

SOQUEM s'est aussi intéressée à deux propriétés situées dans la demi-nord de l'Abitibi et détenues conjointement par la Société d'Exploration minière Vior inc. et la Société d'Exploration minière Mazarin inc. L'entente intervenue avec les propriétaires permet à SOQUEM de se gagner un intérêt indivis de 50 % dans chacune de ces propriétés en retour de versements comptants et d'engagements en travaux d'exploration cumulant 900 000 $ et ce, avant la fin de novembre 1993.

Dans le cadre d'une entente en coparticipation avec la Compagnie minière IOC, de Sept-Îles, SOQUEM et cette dernière partageront les dépenses en travaux d'exploration engagées dans un secteur situé de part et d'autre de la portion québécoise de la voie ferrée reliant Sept-Îles à Schefferville. Cette entente sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1993. À la fin de celle-ci, il est prévu que SOQUEM et IOC auront investi 700 000 $ et 1 300 000 $ respectivement. Le rythme des dépenses de chacune des parties pendant l'entente étant variable, le calcul de l'intérêt détenu par chaque partie dans toute propriété acquise sera proportionnel à son investissement respectif au moment de l'acquisition et fera l'objet d'une entente en coparticipation distincte.

La Société poursuit activement sa recherche d'associations avec le secteur privé et compte privilégier cette approche au fil des ans. La rareté du capital de risque incite les sociétés qui détiennent de bonnes propriétés à se chercher des associés prêts à investir dans celles-ci en retour d'un intérêt qu'elles sont prêtes à céder dans leurs propriétés. À titre d'exemple, six des neuf propriétés en coparticipation mentionnées plus haut sont des propriétés appartenant à d'autres sociétés et dans lesquelles SOQUEM est à se gagner un intérêt. Qui plus est, la Société est sur le point de conclure une nouvelle association visant deux propriétés situées dans le secteur nord de l'Abitibi.

FAITS SAILLANTS

PROJET PHILIBERT

(canton Gamache, région Chibougamau)

Les résultats de deux campagnes de forages effectuées au cours de l'exercice ont permis de circonscrire un volume minéralisé de 1.25 million de tonnes métriques à une teneur moyenne de 5.32 g/t Au réparti en trois lentilles et ce, jusqu'à une profondeur connue de 400 mètres. Une étude de préfaisabilité conceptuelle, réalisée en fin d'exercice, n'a pu démontrer la rentabilité actuelle du projet. Néanmoins, l'étude précise les paramètres requis afin d'optimiser l'atteinte du seuil de la rentabilité. C'est sur cette base que sera planifiée la prochaine campagne d'exploration. De fait, le prolongement sous le niveau 400 mètres n'a jamais été vérifié, ni d'autres cibles près de la surface situées ailleurs sur la propriété. La Société est confiante quant à l'issue de la prochaine campagne d'exploration.

Bureau régional de Chibougamau

De gauche à droite, Daniel Savard, dessinateur principal; Philippe d'Amboise, technicien principal; Michel Lafontaine, directeur régional; Alain Chevalier, géologue - chef de projets; Christiane Compartino, secrétaire; Gaétan Miron, géologue - chef de projets.

PROJET CARMIN
(canton Addington, région Grenville)

Suite aux travaux de forages engagés durant l'année 1990-1991, un volume de 1,5 million de tonnes métriques titrant 10 % de carbone graphitique a été identifié. Sur ce volume, un peu plus de 1 million de tonnes métriques, à la même teneur, paraît accessible au moyen d'une fosse à ciel ouvert. C'est au cours de l'exercice en revue que Ressources Graphicor inc. s'est gagnée un intérêt indivis de 50 % dans la propriété. Le contrat d'association prévoit qu'une fois l'entreprise en coparticipation formée, la gérance des travaux est transférée de SOQUEM à Ressources Graphicor inc. Une étude de préfaisabilité, présentement en voie de réalisation, devrait permettre de préciser, entre autres, le degré de rentabilité du projet et orienter, par le fait même, la nature des travaux ultérieurs.

PERSPECTIVES POUR 1991-1992

Le ralentissement marqué des investissements en exploration minière au Québec au cours des deux dernières années laisse présager une diminution correspondante dans le rythme des découvertes au cours des années à venir. De même, les rares sommes disponibles pour effectuer des travaux d'exploration le seront vraisemblablement près des gisements et infrastructures minières existantes, là même où les connaissances de l'environnement géologique sont les meilleures, d'où une plus grande confiance de pouvoir en arriver à l'identification d'autres ressources exploitables. Dans cette optique, le mandat qu'a SOQUEM d'entreprendre des travaux d'exploration dans des régions laissées pour compte fait contrepoids à cette situation. Quoi qu'elle risque de faire cavalier seul dans bon nombre de ces régions, la Société n'a pas pour autant l'intention d'être absente de celles où l'activité est plus forte. Certes SOQUEM compte privilégier des projets en coparticipation avec le secteur privé dans toutes ces régions, comme le démontrent les récentes ententes qu'elle a conclues en Abitibi, à Chibougamau et dans le Grenville.

Avec des investissements annuels qui se sont situés aux environs de 3 M$ depuis cinq ans, la région de Chibougamau demeure importante pour la Société non seulement à cause de l'importante position de terrain qu'elle détient, mais principalement en raison du projet Philibert. SOQUEM croit que ce secteur apportera d'ici peu une contribution importante à la production minière de Chibougamau. Au cours de l'année 1991-1992, SOQUEM poursuivra sa recherche de métaux de base dans le territoire situé au nord de Chibougamau et à l'ouest de Chapais.

La présence dorénavant soutenue de la Société en Abitibi signifie qu'elle compte y consacrer un budget d'opération optimal. Puisque les fonds proviendront d'un budget d'exploration constant, il ressort que la répartition des dépenses en exploration par région est appelée à être différente au cours des prochaines années de ce qu'elle a été par le passé. Néanmoins, l'historique minier de l'Abitibi indique sans équivoque qu'il s'agit de l'endroit au Québec où les chances de découvertes sont les meilleures et qu'une société comme SOQUEM, qui doit viser un objectif de rentabilité, doit y être présente dans une mesure qui lui permet, par ailleurs, de respecter son mandat d'explorer dans toutes les régions du Québec.

SOQUEM poursuivra ses recherches dans la complexe province géologique du Grenville, particulièrement dans la région au nord de Sept-Îles dans le cadre d'une association avec Compagnie minière IOC et ce, jusqu'en 1994. D'autre part, des travaux visant l'évaluation du potentiel en métaux de base et en minéraux industriels dans d'autres secteurs du Grenville seront entrepris au cours de la prochaine année. L'exploration de ce territoire demeure chose difficile et les risques plus élevés. Cependant, la mise au jour d'indices minéralisés significatifs au niveau du Grenville ne pourrait que susciter l'intérêt d'autres sociétés pour cette province géologique toujours méconnue.

L'exploration par SOQUEM dans les Appalaches, principalement dans les pôles de la Gaspésie et de l'Estrie-Beauce, se poursuivra à un rythme semblable au cours du prochain exercice. La Société entend travailler en étroite collaboration avec les prospecteurs de ces deux régions. A fortiori, SOQUEM incite les prospecteurs à lui soumettre des échantillons minéralisés pour analyse dans le cadre de son programme de prospecteur amateur. À cet effet, deux ententes, une en Gaspésie, l'autre en Beauce, sont sur le point d'être conclues avec des prospecteurs sur des propriétés renfermant un indice d'or, dans un cas, et des blocs de minéralisation cuprifère, dans l'autre cas. Parallèlement à ces activités, des travaux de compilation et d'interprétation régionales sont en cours de façon à préciser des cibles d'exploration favorables.

TABLEAU 1
Projets d'exploration : APPORT SOQUEM ET ASSOCIÉS

NOMBRE	STATUT	SOQUEM $	ASSOCIÉS $	TOTAL $
35	Autonome	3 826 076	—	3 826 076
8	Conjoint (gérance SOQUEM)	2 184 832	1 458 706	3 643 538
1	Conjoint (gérance associé)	208 016	—	208 016
44*		**6 218 924****	**1 458 706**	**7 677 630**

* Projets dont les dépenses encourues excèdent 10 000 $.

** Un remboursement de 295 081 $, reçu au cours de l'exercice en revue pour les dépenses engagées par SOQUEM pour le compte de Ressources Graphicor inc. en 1989-1990, vient réduire d'autant le total des dépenses de SOQUEM pendant l'année 1990-1991 (dépenses nettes = 5 923 843 $).

TABLEAU 2
Répartition du budget d'exploration de SOQUEM : RÉGIONS / SUBSTANCES

Régions / Substances	Chibougamau-Chapais $	Abitibi $	Grenville $	Appalaches $	Total $	%
Métaux de base	1 612 547	1 085 250	256 953	590 561	3 545 311	57,0
Métaux précieux	1 442 263	940 298	20 640	12 571	2 415 772	38,8
Métaux de haute technologie	—	—	212 782	45 059	257 841	4,2
Minéraux industriels	—	—	—	—	—	—
TOTAL	**3 054 810**	**2 025 548**	**490 375**	**648 191**	**6 218 924 ***	
%	49,1	32,6	7,9	10,4		**100,0**

* Un remboursement de 295 081 $, reçu au cours de l'exercice en revue pour les dépenses engagées par SOQUEM pour le compte de Ressources Graphicor inc. en 1989-1990, vient réduire d'autant le total des dépenses de SOQUEM pendant l'année 1990-1991 (dépenses nettes = 5 923 843 $).

TABLEAU 3
Projets autonomes d'exploration

PROJET	Région	Stade d'évolution*	Coût total** $	Coût cumulatif au 31 mars 1991 $	Substances
Albert	Appalaches	3	144 296	144 296	Zn,Pb,Ag
Alpha	Abitibi	1	36 723	36 723	Cu,Zn
Bignell	Chibougamau	3	548 818	889 342	Zn
Branssat	Chibougamau	2	41 609	392 152	Cu,Zn
Burge	Abitibi	1	16 376	16 376	Au
Cameron	Abitibi	3	392 723	1 004 142	Cu,Au
Cascapédia	Appalaches	1	12 571	12 571	Au
Dussault	Grenville	1	51 330	51 330	Cu,Zn
Fancamp	Chibougamau	3	320 385	1 009 773	Au
France	Chibougamau	3	17 440	1 051 768	Cu,Au,Pb,Zn
Gabriel	Grenville	2	23 907	23 907	Cu,Zn
Irène	Chibougamau	3	142 134	286 949	Cu,Zn,Au
Kiask	Abitibi	3	41 718	471 332	Au,Zn
La Dauversière	Chibougamau	3	25 580	284 967	Au
MacLeod	Chibougamau	2	197 341	197 341	Zn
Opaoca	Abitibi	1	26 077	26 077	Cu,Ni
Opasatica	Abitibi	1	18 436	18 436	Cu,Ni
Oréal	Appalaches	3	111 021	136 210	Cu,Pb,Zn,Au
Phénix	Grenville	1	26 184	466 136	Cu,Pb,Zn, Graphite
Prospecteur amateur	Appalaches/Grenville	1	28 709	28 709	Cu,Pb,Zn,Au
Prospection Côte-Nord	Grenville	1	95 112	184 102	Cu,Zn,Ni,Au
Réactivation	Abitibi/Chibougamau	1	151 254	151 254	Cu,Zn,Au
Reboul	Appalaches (Gaspésie)	3	116 138	941 335	Cu,Zn,Ag,Au
Recherche Abitibi	Abitibi	1	121 811	121 811	Cu,Zn,Au,Ag
Recherche Appalaches	Appalaches	1	29 660	29 660	Cu,Pb,Zn,Au
Recherche Chibougamau	Chibougamau	1	24 946	24 946	Cu,Zn,Au
Recherche géophysique	Partout	1	32 045	32 045	Cu,Zn,Au
Recherche Grenville	Grenville	1	100 548	100 548	Cu,Zn,Ni,Au
Recherche informatique	Partout	1	70 564	70 564	-
Recherche Québec	Partout	1	80 151	80 151	Cu,Zn,Ni,Au
Samson	Abitibi	1	143 102	143 102	Au,Zn,Cu
Subercase	Abitibi	1	117 292	117 292	Au,Zn,Cu
Télédétection Appalaches	Appalaches	1	89 056	89 056	Cu,Pb,Zn,Au
Télédétection Nord-Ouest	Abitibi/Chibougamau	1	54 929	54 929	Cu,Zn,Au
Windy	Chibougamau	3	358 780	664 965	Cu,Zn,Au
Autres projets			17 310		

* 1- Reconnaissance régionale préliminaire
2- Vérification au sol d'anomalies
3- Forages
4- Découverte d'un gîte minéral

** Projets dont les dépenses encourues excèdent 10 000 $.

TABLEAU 4
Projets conjoints d'exploration : GÉRANCE - SOQUEM

PROJET (région)	ASSOCIÉS (intérêt)	Stade d'évolution*	Coût total** $	Coût cumulatif au 31 mars 1991 $	Substances
Carmin (Grenville)	Ressources Graphicor inc. (50 %)	4	826 206	1 101 887	Graphite
Lac Éva (Chibougamau)	Quartz Mountain Gold Corp. (50 %)	3	291 441	291 441	Zn
Lac James (Chibougamau)	Cameco (50 %)	3	306 683	306 683	Au
Montgolfier-Nord (Abitibi)	Société d'Exploration minière Vior inc. et Société d'Exploration minière Mazarin inc. (50 %)	1	241 887	241 887	Au,Zn,Cu
Nipissis (Grenville)	Compagnie Minière IOC (50 %)	1	194 772	194 772	Cu,Zn,Au,Ag minéraux industriels
Olga (Abitibi)	Equity Silver Mines Ltd. (40 %)	3	959 158	3 545 412	Au,Cu
Philibert (Chibougamau)	Cambior inc. (20,32 %)	4	768 888	4 376 543	Au
Saint-Joseph (Appalaches)	Ressources minières Coleraine inc. (50 %)	2	54 503	60 804	Cu

TABLEAU 5
Projet conjoint d'exploration : GÉRANCE - ASSOCIÉS

PROJET (région)	ASSOCIÉS (intérêt)	Stade d'évolution*	Coût total** $	Coût cumulatif au 31 mars 1991 $	Substances
Raymond (Abitibi)	Société d'Exploration minière Vior inc. et Société d'Exploration minière Mazarin inc. (50 %)	1	208 016	207 694	Au,Cu,Zn

* 1- Reconnaissance régionale préliminaire
2- Vérification au sol d'anomalies
3- Forages
4- Découverte d'un gîte minéral

** Projets dont les dépenses encourues excèdent 10 000 $.

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 MARS

	1991 $	1990 $
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	**1 036 708**	164 321
Placements temporaires, au coût	**16 946 303**	23 309 087
Débiteurs	**747 169**	559 070
Droits miniers à recevoir	**960 346**	1 010 355
Stock de lingots d'or	**41 174**	574 400
Frais payés d'avance	**34 325**	89 262
	19 766 025	25 706 495
Placements (note 3)	**66 612 984**	59 560 708
Immobilisations (note 4)	**658 164**	603 496
Frais reportés (note 5)	**23 079 449**	19 691 357
	110 116 622	105 562 056
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	**1 622 136**	1 227 692
Revenus reportés	**—**	531 304
	1 622 136	1 758 996
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 6)	**85 600 000**	85 600 000
Surplus d'apport	**17 000 000**	17 000 000
Bénéfices non répartis (note 6)	**5 894 486**	1 203 060
	108 494 486	103 803 060
	110 116 622	105 562 056

Engagements (note 10) **et éventualités** (note 11)

Pour le Conseil d'administration: Oscar Mercure, administrateur - Yves Harvey, administrateur

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise d'exploration minière -SOQUEM au 31 mars 1991 ainsi que l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.
Québec, le 13 mai 1991

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	1991 $	1990 $
Exploration et recherche :		
Projets miniers abandonnés	**1 863 971**	2 685 284
Travaux de recherche	**810 016**	383 842
Droits miniers recouvrés	**(945 553)**	(1 035 366)
Autres dépenses nettes	**927 876**	945 929
Perte d'opération	**2 656 310**	2 979 689
Revenus de placements :		
Participation dans les résultats nets d'une société satellite (note 3)	**4 898 270**	4 622 452
Revenus financiers nets (note 7)	**2 248 675**	1 863 897
Recouvrement d'un placement radié (note 3)	**226 711**	—
Frais relatifs aux aliénations de placements dans les exercices antérieurs	**(25 920)**	(54 358)
Quote-part du gain résultant de l'émission de nouvelles actions à des tiers par une société satellite	**—**	6 458 519
Gain sur aliénations de placements	**—**	2 975 266
	7 347 736	15 865 776
Bénéfice net	**4 691 426**	12 886 087
Bénéfices non répartis (déficit) au début	**1 203 060**	(11 683 027)
Bénéfices non répartis à la fin	**5 894 486**	1 203 060

RAPPORT DE LA DIRECTION

Le Conseil d'administration de SOQUEM est responsable de l'intégrité de l'information financière contenue dans le présent rapport annuel.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la Direction selon les principes comptables généralement reconnus et incluent nécessairement quelques chiffres qui sont basés sur des estimations de bonne foi. Ils font aussi l'objet d'une vérification annuelle de la part du vérificateur externe de la Société comme en témoigne son rapport.

La Direction est d'avis que ces états financiers reflètent correctement la situation financière de la Société en date du 31 mars 1991.

SOQUEM a pour règle de conduite de maintenir des systèmes de comptabilité et de contrôles internes de façon à assurer dans une mesure raisonnable, l'exactitude et la fiabilité des registres comptables et à protéger les actifs de la Société.

Le Conseil d'administration a revu et, sur recommandation du Comité de vérification, a approuvé les états financiers consolidés contenus dans le présent rapport.

Le président-directeur général par intérim,

Yves Harvey
Sainte-Foy, le 27 mai 1991

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	**1991** **$**	1990 $
Activités d'exploitation		
Liquidités provenant des opérations (note 8)	**2 639 987**	2 629 129
Variation des éléments d'actif et de passif liés aux opérations	**313 213**	3 491 470
	2 953 200	6 120 599
Activités d'investissement		
Produit d'aliénations :		
Immobilisations	**5 124**	2 250
Placements	**—**	10 986 888
Stock de lingots d'or	**—**	1 057 893
Acquisitions :		
Frais reportés	**(5 252 063)**	(6 050 018)
Placements	**(2 984 750)**	(1 625 225)
Immobilisations	**(211 908)**	(291 919)
	(8 443 597)	4 079 869
(Diminution) augmentation des liquidités	**(5 490 397)**	10 200 468
Liquidités au début	**23 473 408**	13 272 940
Liquidités à la fin	**17 983 011**	23 473 408

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les placements temporaires.

Administration

De gauche à droite, Diane Poitras, adjointe au responsable des ressources humaines; Jeanine Lord, secrétaire du président; Ginette Marcotte, secrétaire de direction; Liliane Doré, secrétaire de direction; Yves Harvey, président-directeur général par intérim; Carol Flynn, secrétaire-réceptionniste, Michel Sainte-Marie, directeur du Contentieux.

Finances

De gauche à droite, André Deguire, programmeur-analyste; Guylaine Caron, trésorier; Denise Lemieux, paie-maitre; Céline Pouliot, analyste; Hélène Myrand, contrôleur; Nathalie Vézina, commis-comptable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 1991

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise d'exploration minière - SOQUEM, constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-19), a pour objets l'exploration minière par toutes méthodes, la recherche, la mise en valeur, l'exploitation et la transformation de substances minérales. À ces fins, la Société peut, conformément à la loi, s'associer ou conclure des accords avec toute personne ou société. Dans la réalisation de ses objets, la Société doit avoir un objectif de rentabilité.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de SOQUEM avec ceux de sa filiale en propriété exclusive, Soquemines inc.

Stock de lingots d'or

Le stock de lingots d'or est évalué à la valeur de réalisation nette.

Placements

SOQUEM comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice est d'au moins 20 % et d'au plus 50 %.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

L'excédent du prix payé lors de l'acquisition des actions de la société satellite sur leur valeur comptable établie à cette même date est amorti sur une période de 40 ans selon la méthode linéaire. Cet amortissement est inclus au poste «Participation dans les résultats nets d'une société satellite» à l'état des résultats et des bénéfices non répartis consolidés.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Bâtisse	4 %
Équipement et matériel d'exploration	10 % à 25 %
Équipement et mobilier de bureau	10 % à 20 %
Équipement informatique et logiciels	13 % à 20 %
Matériel roulant	20 % à 40 %
Améliorations locatives	6 % à 30 %

Frais reportés

Les coûts relatifs aux acquisitions de droits et d'intérêts miniers, aux frais d'exploration pour des gîtes minéraux, de mise en valeur de découvertes et d'administration s'y rapportant sont reportés jusqu'au moment où une décision d'aller en exploitation est prise et alors les coûts relatifs à un gisement sont virés aux actifs immobilisés. Par contre, lorsqu'un projet minier est abandonné, tous les coûts inhérents sont imputés aux opérations de l'exercice financier où il y a abandon.

Conversion de devises étrangères

Des comptes d'actif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan; les comptes de résultats sont convertis au taux de change prévalant à la date de transaction. Les gains ou pertes sur change étranger sont inscrits aux résultats de l'exercice.

Surplus d'apport

Les subventions versées par le gouvernement du Québec à titre d'actionnaire sont inscrites au surplus d'apport.

Charge de retraite

La charge de retraite annuelle comprend les éléments suivants :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus au cours de l'exercice, calculé selon la méthode actuarielle de répartition au prorata des années de service;
- l'amortissement de l'exercice du déficit ou de l'excédent actuariel sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés selon la méthode linéaire.

À compter du présent exercice, l'écart cumulatif entre les montants inscrits à titre de charge de retraite et les cotisations versées est reflété au bilan comme frais courus.

3. PLACEMENTS

	Participation %		1991	1990
	1991	1990	**$**	$
À la valeur de consolidation				
Cambior inc.-société satellite *	**20,88**	20,23	**66 612 980**	59 560 704
6 413 410 actions ordinaires (1990: 6 213 410 actions ordinaires) d'une valeur nominale de 4 $ chacune (valeur du marché : 61 729 071 $; en 1990 : 96 307 855 $)				
À la valeur d'acquisition				
- divers placements **			**4**	4
			66 612 984	59 560 708

* La participation dans les résultats nets de Cambior inc. au montant de 4 898 270 $ (1990 : 4 622 452 $) a été établie à partir d'états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 1990 et d'états financiers non vérifiés pour la période de trois mois terminée le 31 mars 1991. Les dividendes encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 830 744 $ (1990 : 838 413 $).
L'excédent du prix payé lors de l'achat d'actions sur leur valeur comptable à la date d'acquisition est de 1 769 024 $ (1990 : 687 604 $). Cet excédent non amorti au 31 mars 1991 est de 1 724 091 $ (1990 : 684 739 $).

** La Société a recouvré en partie des billets à recevoir qui avaient été radiés au cours d'un exercice antérieur. Le montant recouvré est de 226 711 $ incluant des intérêts de 161 460 $.

4. IMMOBILISATIONS

	1991			1990
	Coût	**Amortissement accumulé**	**Net**	Net
	$	**$**	**$**	$
Terrain et bâtisse	**63 049**	**17 654**	**45 395**	47 917
Équipement et matériel d'exploration	**567 553**	**447 947**	**119 606**	110 694
Équipement et mobilier de bureau	**335 552**	**262 965**	**72 587**	66 045
Équipement informatique et logiciels	**433 364**	**163 740**	**269 624**	223 314
Matériel roulant	**81 259**	**63 185**	**18 074**	7 879
Améliorations locatives	**238 973**	**106 095**	**132 878**	147 647
	1 719 750	**1 061 586**	**658 164**	603 496

5. FRAIS REPORTÉS

	1991 $	1990 $
Projets miniers au stade d'exploration et de mise en valeur		
Solde au début	**19 691 357**	16 326 623
Frais d'exploration	**5 139 047**	6 050 018
Frais de mise en valeur	**113 016**	—
Projets miniers abandonnés	**(1 863 971)**	(2 685 284)
Solde à la fin	**23 079 449**	19 691 357

6. CAPITAL-ACTIONS

	1991 $	1990 $
Autorisé		
12 500 000 actions d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé		
8 560 000 actions	**85 600 000**	85 600 000

Les actions de SOQUEM sont détenues par le gouvernement du Québec. Selon la loi constitutive de SOQUEM, le capital-actions émis et payé peut, par décret du gouvernement, être réduit et remboursé.

Cette loi stipule de plus qu'aucun dividende ne peut être ordonné dont le paiement réduirait les bénéfices non répartis de la Société à moins du tiers de son capital versé.

7. REVENUS FINANCIERS NETS

	1991 $	1990 $
Intérêts sur placements temporaires	**2 270 072**	1 777 462
Autres intérêts	**(21 397)**	86 435
	2 248 675	1 863 897

8. LIQUIDITÉS PROVENANT DES OPÉRATIONS

	1991 $	1990 $
Bénéfice net	**4 691 426**	12 886 087
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	**152 810**	137 328
Frais reportés - virement aux opérations	**1 863 971**	2 769 706
Participation dans les résultats nets d'une société satellite compte tenu des dividendes reçus	**(4 067 526)**	(3 784 039)
(Gain) perte sur aliénations d'immobilisations	**(694)**	53 832
Quote-part du gain résultant de l'émission de nouvelles actions à des tiers par une société satellite	**—**	(6 458 519)
Gain sur aliénations de placements	**—**	(2 975 266)
	2 639 987	2 629 129

9. RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite de la Société est un régime contributif à prestations déterminées de type fin de carrière. Le régime est pleinement capitalisé et l'actif de la caisse de retraite est évalué à des valeurs axées sur la valeur marchande.
Situation du régime de retraite au 31 décembre 1990:

Actif de la caisse de retraite	2 073 000 $
Valeur actualisée des prestations de retraite constituées*	1 657 000 $
Excédent actuariel	416 000 $

La charge de retraite de l'exercice s'élève à 62 300 $.

* Basée sur une estimation actuarielle établie à partir de l'évaluation actuarielle du 1er janvier 1989, laquelle s'établissait à 1 420 000 $.

10. ENGAGEMENTS

a) SOQUEM est engagée en vertu d'un contrat d'association avec un partenaire pour un montant total de 600 000 $ sur trois ans pour des travaux d'exploration et de mise en valeur. Les engagements sont les suivants :

du 1er avril au 31 décembre 1991	200 000 $
du 1er janvier au 31 décembre 1992	200 000 $
du 1er janvier au 31 décembre 1993	200 000 $

b) SOQUEM est engagée en vertu de baux de location-exploitation pour un montant total de 3 172 000 $, s'échelonnant jusqu'à l'an 2000 à raison de loyers annuels maximaux de 390 000 $ pour la location d'espaces de bureaux, d'entrepôts, de matériel roulant et d'équipement de bureau. Les loyers annuels minimaux des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1992	369 000 $
1993	336 000 $
1994	320 000 $
1995	320 000 $
1996	357 000 $

11. ÉVENTUALITÉS

a) En vertu de la convention relative à l'aliénation du placement dans Mines Seleine inc. intervenue le 31 mars 1988, SOQUEM a contracté divers engagements de nature financière. Il pourrait en résulter des entrées ou des sorties de fonds dont les montants ne peuvent être déterminés à la date de préparation des états financiers. Tout ajustement résultant du dénouement de cette éventualité sera considéré comme redressement à affecter aux exercices antérieurs.

b) Au 31 mars 1991, il existe un écart temporaire de 3 275 000 $ entre les dépenses au point de vue comptable et celles utilisées aux fins de calcul des droits miniers. Cet écart produit des droits miniers reportés débiteurs de 590 000 $.

SOQUEM dispose de crédits de droits miniers pour pertes au montant de 935 170 $ et de crédits de droits miniers annuels pour un montant de 270 000 $ qui pourront servir à réduire les droits miniers futurs. Ces crédits expireront au cours des exercices suivants :

90 000 $	en 1992
794 118 $	en 1993
90 000 $	en 1994
231 052 $	en 1995

Les avantages fiscaux nets pouvant résulter de ces deux éléments n'ont pas été comptabilisés aux livres.

Le montant de tout gain pouvant résulter de cette éventualité sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

Application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics (L.R.Q., c. P-38.01, a. 10)

En vertu des dispositions de l'article 4 de la Loi sur la protection des non-fumeurs, SOQUEM, à titre d'organisme public, est assujettie à l'obligation de produire un compte rendu sur l'application de cette loi dans les lieux qu'elle occupe.

SOQUEM appuie et respecte ces dispositions de la Loi prohibant l'usage du tabac dans certains locaux.

LAJOIE PUBLICITÉ INC.